



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication  
DETEC

**Office fédéral de l'aviation civile OFAC**  
Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

## A qui de droit

Référence du dossier : 0 / 1/13/13-02

Votre référence :

Notre référence : ded

Dossier traité par : Daniel Delmenico

Tél. +41 31 325 80 04, Fax +41 31 325 80 51, daniel.delmenico@bazl.admin.ch

Ittigen, le 4 Mars 2013

### **Reconnaissance de l'ASEND en tant que « National Aerospace NDT Board » selon EASA Part-145**

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) reconnaît l'Association Suisse des Essais Non Destructifs (ASEND), dont le siège principal se trouve à Dübendorf (Suisse), en tant que **National Aerospace NDT Board**, au sens du règlement (CE) No 2042/2003 (EASA Part-145).

Cette reconnaissance fait suite à l'accréditation octroyée à l'ASEND par le Service d'Accréditation Suisse (SAS). L'ASEND a été officiellement accréditée en tant que service de formation, certification et surveillance du personnel chargé des contrôles non destructifs conformément à la norme **EN 4179** (références : art. 14, al. 4 de l'Ordonnance sur l'accréditation et la désignation (OAccD ; RS 946.512); Registre SCES, numéro d'accréditation SCES 018; ainsi que EASA Part-145 145.A.30 (f), AMC 145.A.30 (f).

Il ne s'agit en l'espèce ni d'une délégation de tâches publiques à l'ASEND ni de l'octroi d'une autorisation étatique. Par cette reconnaissance, l'OFAC déclare envers l'ASEND et les tiers, d'une part que l'ASEND en vertu de l'accréditation octroyée par le SAS est à même de former, certifier et surveiller le personnel d'entretien selon la norme EN4179; d'autre part, qu'elle est à ce titre agréée et désignée en tant que National Aerospace NDT Board conformément à l' AMC 145.A.30 (f) selon EASA Part-145.

La présente reconnaissance cesse immédiatement de déployer ses effets en cas de retrait ou de suspension de l'accréditation.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Office fédéral de l'aviation civile

Christian Hegner

Vice-directeur

Chef division sécurité technique

Arnold Gunzenhauser

Chef de Section

Entreprises et personnel d'entretien

**Office fédéral de l'aviation civile**

Adresse postale: **CH-3003 Berne**

Adresse physique: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen

Tél. +41 31 325 80 39/40, Fax +41 31 325 80 32

www.ofac.admin.ch

certifié ISO 9001